

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2024

DCM240328_002

RAPPORT BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 05/04/2024

Que la convocation a été faite le 15 mars 2024

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présent :	34
Représentés :	8
Absents :	3
Total des votes :	42



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame PAYET Catherine Anne, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Madame PRAUD Elodie, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

Madame CEVAMY Primilla, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur NAZE Gilles, Madame SABABADY Marie Josette, Madame BALBINE Valérie Larissa, Monsieur SAÏD Moussa, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Monsieur SINAMA Sydney

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM240328_002 - RAPPORT BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

Le budget primitif (« BP ») détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année. Le BP ne tient pas compte des éléments consolidés du Compte Administratif 2023.

Ainsi, au BP 2024, les recettes réelles de fonctionnement (RRF) s'établissent à 86 825 K€, en hausse de 2 487 K€, soit +3%, par rapport au BP 2023. En parallèle, les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) progressent de 3% par rapport aux prévisions 2023 (+ 2 739 K€) et s'établissent à 81 352 K€.

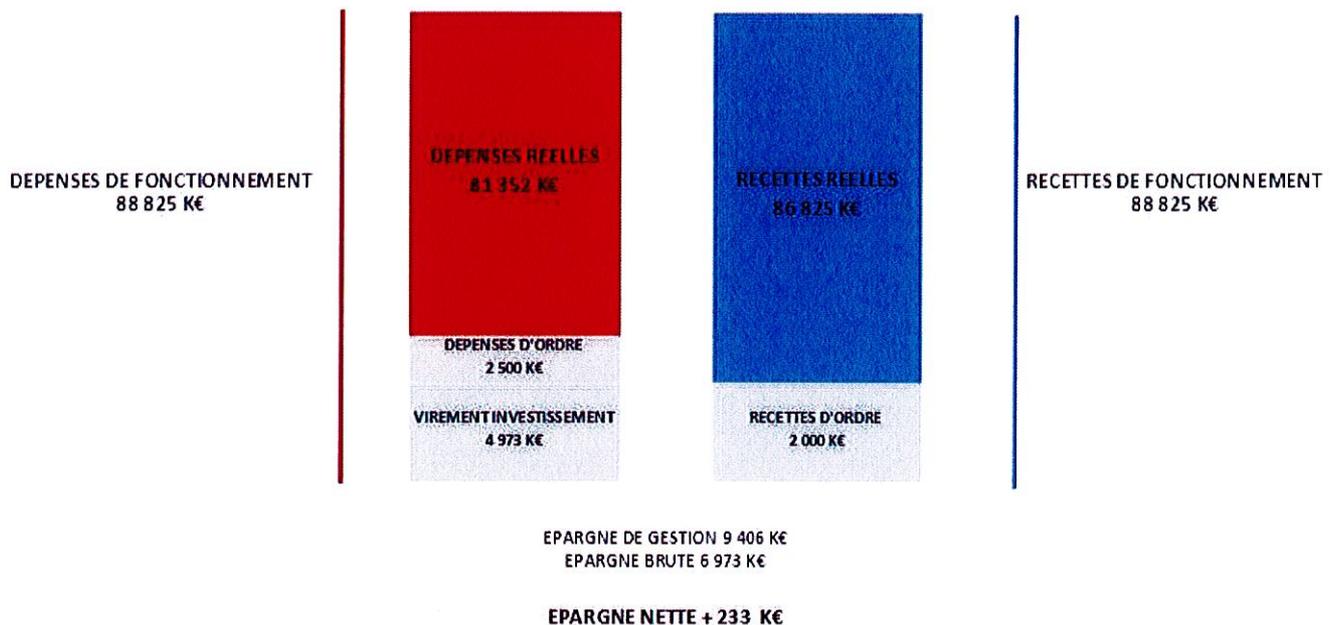
D'un exercice prévisionnel à un autre, l'évolution de ces postes conduit à une baisse de 750 K€ de l'épargne brute prévisionnelle qui s'affiche à 6 973 K€.

L'enveloppe des dépenses d'équipement est fixée à 23 450 K€. Cette enveloppe permettra à la Ville de poursuivre ses objectifs qui visent de faire de Saint-André une ville dynamique, moderne et développée. Ces projets d'investissement seront financés en grande partie par les fonds européens, L'État ainsi que le Département (Pacte de Solidarité Territoriale). Les recettes réelles d'investissement s'élèveront donc à 27 677 K€.

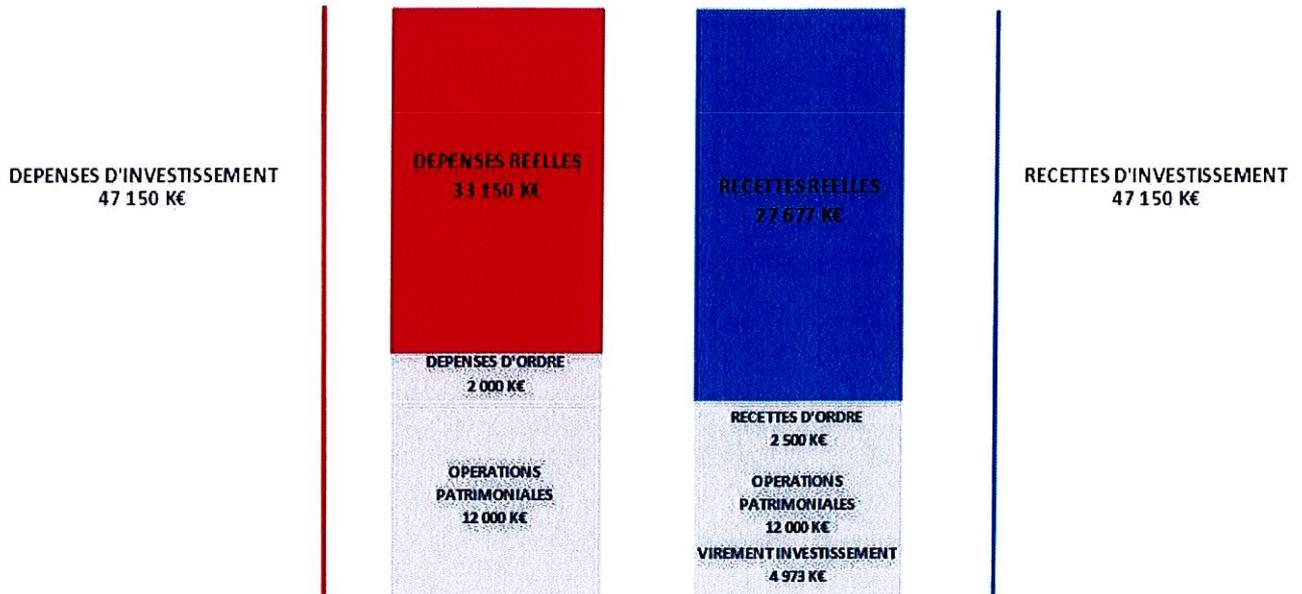
PRÉSENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

Présentation simplifiée du budget principal de la Ville

EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT



Présentation du budget principal de la Ville

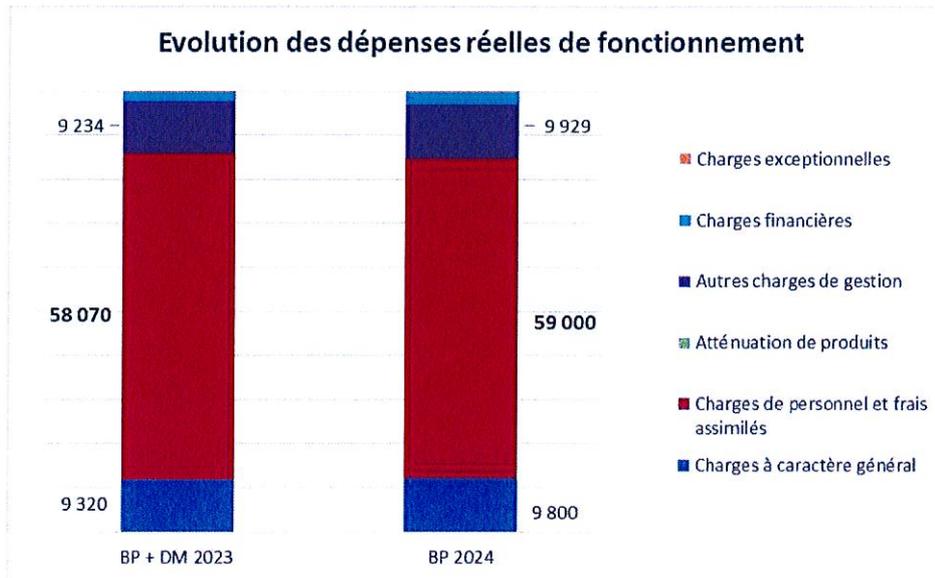
Ce tableau présente une vue par chapitre budgétaire du budget principal, ce qui permet d'identifier directement l'évolution des différents postes. Il est précisé que le BP 2024 n'intègre pas les résultats et les restes à réaliser du Compte Administratif 2023.

Chapitre et Libellé	BP + DM 2023	BP 2024	Δ BP 2024 / BP + DM 2023	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	92 780 376,72	88 824 963,00	- 3 955 413,72	-4 %
011 Charges à caractère général	9 319 954,03	9 800 000,00	480 045,97	5 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	58 070 000,00	59 000 000,00	930 000,00	2 %
014 Atténuation de produits	40 000,00	40 000,00	-	0 %
65 Autres charges de gestion	9 233 768,00	9 929 301,00	695 533,00	8 %
DEPENSES DE GESTION COURANTE	76 663 722,03	78 769 301,00	2 105 578,97	3 %
66 Charges financières	1 820 000,00	2 433 000,00	613 000,00	34 %
67 Charges exceptionnelles	130 000,00	150 000,00	20 000,00	15 %
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	78 613 722,03	81 352 301,00	2 738 578,97	3 %
023 Virement à la section d'investissement	12 306 654,69	4 972 662,00	- 7 333 992,69	-60 %
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 860 000,00	2 500 000,00	640 000,00	34 %
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	14 166 654,69	7 472 662,00	- 6 693 992,69	-47 %
<i>D002 Résultat de fonctionnement n-1 reporté</i>			-	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	92 780 376,72	88 824 963,00	- 3 955 413,72	-4 %
013 Atténuation de charges (sauf icne)	954 384,00	960 000,00	5 616,00	1 %
70 Produits et taxes	2 134 000,00	2 158 000,00	24 000,00	1 %
73 Impôts et taxes	60 877 071,00	62 337 963,00	1 460 892,00	2 %
74 Dotations, participations	19 458 900,71	20 605 000,00	1 146 099,29	6 %
75 Autres produits de gestion	400 000,00	300 000,00	- 100 000,00	-25 %
RECETTES DE GESTION COURANTE	83 824 355,71	86 360 963,00	2 536 607,29	3 %
76 Produits financiers	363 860,00	364 000,00	140,00	0 %
77 Produits exceptionnels	150 000,00	100 000,00	- 50 000,00	-33 %
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	84 338 215,71	86 824 963,00	2 486 747,29	3 %
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 500 000,00	2 000 000,00	- 500 000,00	-20 %
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 500 000,00	2 000 000,00	- 500 000,00	-20 %
<i>R002</i>	<i>5 942 161,01</i>		<i>- 5 942 161,01</i>	<i>-100 %</i>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	81 726 426,69	47 150 000,00	- 34 576 426,69	-42 %
20 Immobilisations incorporelles	2 976 875,05	2 200 000,00	- 776 875,05	-26 %
204 Subventions d'équipement	685 000,00	-	- 685 000,00	-100 %
21 Immobilisation corporelles	17 768 126,90	12 700 000,00	- 5 068 126,90	-29 %
23 Immobilisations en cours	27 843 282,11	8 550 000,00	- 19 293 282,11	-69 %
DEPENSES D'EQUIPEMENT	49 273 284,06	23 450 000,00	- 25 823 284,06	-52 %
13 Subventions d'investissement-reversements	960 190,04	-	- 960 190,04	-100 %
10 Dot et fonds divers (sauf 1068)	47 000,00	-	- 47 000,00	-100 %
16 Emprunts et dettes assimilées	7 012 769,90	9 000 000,00	1 987 230,10	28 %
27 Autres immobilisations financières	1 200 000,00	700 000,00	- 500 000,00	-42 %
DEPENSES FINANCIERES	9 219 959,94	9 700 000,00	480 040,06	5 %
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	58 493 244,00	33 150 000,00	- 25 343 244,00	-43 %
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 500 000,00	2 000 000,00	- 500 000,00	-20 %
041 Opérations patrimoniales	6 400 000,00	12 000 000,00	5 600 000,00	88 %
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	8 900 000,00	14 000 000,00	5 100 000,00	57 %
D001	14 333 182,69	-	- 14 333 182,69	-100 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT	81 726 426,69	47 150 000,00	- 34 576 426,69	-42 %
13 Subventions d'investissement	20 289 611,62	11 350 000,00	- 8 939 611,62	-44 %
16 Emprunts et dettes assimilées	21 222 000,00	9 716 442,00	- 11 505 558,00	-54 %
RECETTES D'EQUIPEMENT	41 511 611,62	21 066 442,00	- 20 445 169,62	-49 %
10 Dot et fonds divers (sauf 1068)	4 000 000,00	6 610 896,00	2 610 896,00	65 %
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	15 648 160,38	-	- 15 648 160,38	-100 %
165 dépôts et cautionnement reçu	50 000,00	-	- 50 000,00	-100 %
RECETTES FINANCIERES	19 648 160,38	6 610 896,00	- 13 037 264,38	-66 %
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	61 159 772,00	27 677 338,00	- 33 482 434,00	-55 %
021 Virement de la section de fonct.	12 306 654,69	4 972 662,00	- 7 333 992,69	-60 %
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 860 000,00	2 500 000,00	640 000,00	34 %
041 Opérations patrimoniales	6 400 000,00	12 000 000,00	5 600 000,00	88 %
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	20 566 654,69	19 472 662,00	- 1 093 992,69	-5 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Le BP 2024 prévoit des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 81 352 K€, soit +3% par rapport aux prévisions 2023 qui s'explique comme suit :

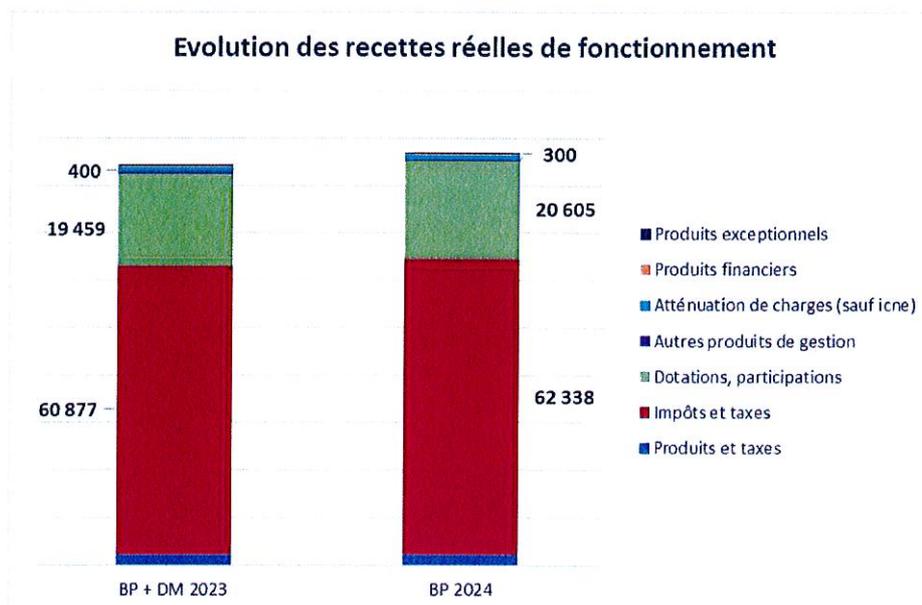
- Une prévision à la hausse des dépenses de personnel de 2%, soit **+930 K€** qui comprend :
 - **Les revalorisations successives des traitements des agents de la fonction publique** décidées par le Gouvernement et qui n'ont pas fait et ne feront pas l'objet de compensations à destination des collectivités. Le coût de l'ensemble de ces dispositions est d'ores et déjà estimé à plus de **1 533 000 €** pour l'exercice 2024 ;
 - **La revalorisation du SMIC** au 1^{er} janvier 2024 (+1,7%) + provision d'une revalorisation dans l'année en raison du contexte d'inflation ;
 - Une enveloppe dédiée aux mesures de la **politique RH communale** à hauteur de **1 274 000€** ;
 - La **régularisation financière** liée au contrôle URSSAF de la période 2019-2021 (**170 000€** pour 2024).

Ces dépenses sont atténuées en partie par le non remplacement des départs à la retraite.

- Une augmentation des dépenses à caractère général à hauteur de 5%, soit + 480 K€ : la Collectivité engagera cette année de nouvelles dépenses liées aux actions de proximité et à la petite enfance telles que le développement des accueils loisirs, la proposition d'un Relais Petite Enfance (RPE) itinérant, le développement d'un LAEP hors les murs...etc. Ces dépenses seront financées par la CAF et l'État.
- Les autres charges de gestion sont estimées à 9 929 K€ :
 - Les enveloppes allouées aux associations, au CCAS et à la Caisse des Ecoles sont inchangées par rapport à 2023 : 2 550 K€ pour les subventions aux associations et 2 200 K€ pour le CCAS et 650 € pour la Caisse des Écoles ;

- Une légère hausse est attendue pour le montant attribué au SDIS 1 567 K€ (+5%) ;
- Suite aux travaux réalisés au centre-ville, la collectivité a pris la décision d'indemniser les commerçants. Le montant alloué est de 1 000 K€.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

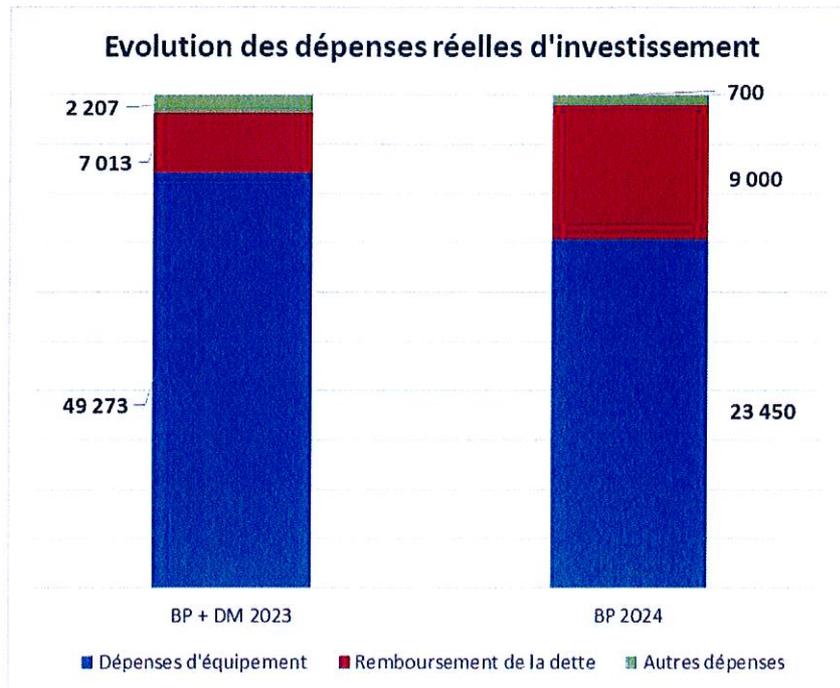


Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 86 825 K€, soit une prévision de hausse de 3% par rapport au BP de 2023 (+2 487 K€). Cette hausse s'explique principalement par :

- L'enveloppe des impôts et taxes qui est en progression de 2%, soit +1 461 K€, dont +689 K€ pour les impôts (sans augmentation des taux) et + 730 K€ pour l'octroi de mer ;
- Les dotations et participations sont inscrites pour un montant de 20 605 K€, soit une augmentation de 6% par rapport aux prévisions de 2023 : nouvelle recette de la CAF 1 000 K€ et de L'État 500 K€ ;
- Les autres produits de gestion sont stables.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

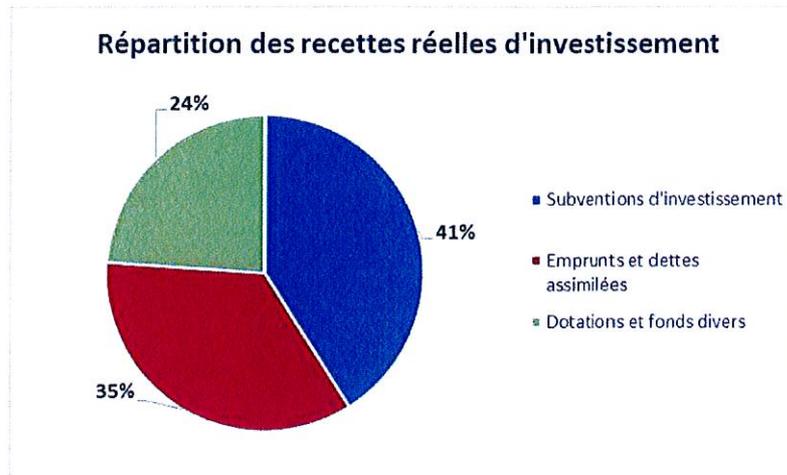


Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à hauteur de 33 150 K€, soit une baisse de 43% par rapport aux prévisions de 2023 (58 493 K€). La collectivité reprend un rythme normal d'investissement cette année. Les dépenses d'équipement se déclinent ainsi :

- La réhabilitation des jardins d'enfants les Écureuils et les Petits Oiseaux ;
- La réhabilitation de l'école Paul Hermann ;
- Les études pour la réhabilitation des jardins d'enfants les Lutins et les Petits Poissons ainsi que la crèche les petits Poucets ;
- Les travaux de rénovation de la salle Jeanne D'Arc, de la Maison Valliamé ;
- La réhabilitation de la salle de Gymnastique Michel Debré ;
- L'aménagement du boulodrome du Colosse ;
- Les études pour les travaux de rénovation du stade Soune Seyne, de la piscine du centre-ville ;
- La réhabilitation de l'espace culturel Saint Nicolas ;
- Les études pour les projets suivants : la G'Art, l'école de musique et de danse ;
- La réhabilitation et la mise aux normes des maisons de quartiers ;
- La mise en place des aires de jeux dans les quartiers ;
- La création du Boulodrome de Champ Borne ;

- La réhabilitation de l'avenue de Bourbon et des voies secondaires : **Emile Thomas et Rio** ;

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les prévisions de recettes réelles d'investissement s'élèvent à 27 677 K€, soit -55% (- 33 482 K€). Cette baisse est liée au montant prévisionnel des dépenses d'équipement. Ainsi, les recettes prévues pour financer les investissements prévus sont :

- Des subventions d'investissement qui représentent 41% des recettes. Les financeurs sont l'Etat, la CAF, le Département, le FEDER ;
- Le FCTVA : 6 000 K€
- L'emprunt pour 9 716 K€

L'EPARGNE

Compte tenu de la projection de l'évolution des dépenses, qui devraient être plus dynamiques que les recettes, l'épargne brute s'établirait 6 973 K€.

L'épargne brute est constituée de la recette réelle de fonctionnement (RRF) (-) la dépense réelle de fonctionnement (DRF) (+) la régie de travaux ;

L'épargne de gestion est constituée de l'épargne brute (+) les intérêts de la dette.

L'épargne nette est constituée de la recette réelle de fonctionnement (-) la dépense réelle de fonctionnement hors travaux régie (-) le remboursement du capital annuel d'emprunt.

Epargne brute : 6 972 662 € dont (RRF) 86 824 963 € déduite de la (DRF) de 79 852 301 € en intégrant les opérations de la régie de travaux de 1 500 000€ ;

Epargne de gestion : 9 405 662 € (6 972 662 € épargne brute + l'intérêt de la dette de 2 433 000 €) ;

Epargne nette : + 232 662€ ((RRF) 86 824 963 € (-) 79 852 301€ (DRF hors travaux régie) (-) 6 740 000 € remboursement du capital annuel d'emprunt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés par :

32 pour

10 contre (VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE-TO Marie Lise, RAMIN Odile, PAYET BEN HAMIDA Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic, SINAMA Sydney)

Article 1 :

- D'approuver par chapitre le budget primitif 2024 du budget principal ;

Article 2 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à procéder aux inscriptions budgétaires.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le - 8 AVR. 2024



Le Maire

Joé BEDIER